

FICHE DE SUIVI – PERMUTATIONS 2017

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des permutaions informatisées.

→  SNUDI FO 13 13 rue de l'académie 13001 Marseille

→  : contact@snudifo13.org

→  : 09 57 49 82 49

A RETENIR :

17/11 : Ouverture des inscriptions sur SIAM (Iprof)
06/12 : Clôture des inscriptions
06/03 : Résultats des permutaions informatisées

NOM Prénom

Adresse personnelle :

Tél. perso : Portable : Adresse mail :

Syndiqué(e) au SNUDI FO : OUI NON

1/ Votre position :

- en activité : Ecole Commune
- en disponibilité en congé parental en détachement en CLM/CLD

2/ Votre échelon : au 31/08/2016

3/ Votre ancienneté dans le département 13 :ansmois (au 31/08/2017)

Date d'entrée dans le département :

4/ Bonification pour rapprochement de la résidence de l'enfant :

- Avez-vous un ou plusieurs enfant(s) de moins de 18 ans dont la garde est partagée : OUI NON
- Exercez-vous seul(e) l'autorité parentale d'un ou plusieurs enfant(s) mineur(s) : OUI NON

ATTENTION : Enfant de moins de 18 ans au 31/08/2017).

5/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle :

REMARQUE : Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1^{er} sept. 2016) ou concubins avec enfant(s). Des justificatifs seront demandés (voir page 5 de notre dossier)

- Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON
 - Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 20 ans) ou à naître (au 01/09/2017) :
 - Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : an(s)
 - Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON
- Depuis combien de temps ? ans
- Demandez-vous un département qui est non limitrophe de l'académie Aix-Marseille : OUI NON

6/ Renouvellement du même 1^{er} vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1^{er} vœu ? an(s)

7/ Exercice en Education prioritaire (REP/REP+ / « Zone violence ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2017), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

 en REP+ ou Zone violence (liste publiée au BO n°10 du 8/03/2001)

 en REP

8/ Bonification au titre du handicap :

• Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) relevant de la RQTH en cours de validité ?

OUI NON

• Allez-vous demander une majoration exceptionnelle de 800 points au titre de la RQTH pour vous-même, votre conjoint ou votre enfant ? OUI NON

ATTENTION : des justificatifs seront demandés par l'administration (voir page 5 de notre dossier)

Indiquez vos vœux par ordre de préférence :

 1- 4-
 2- 5-
 3- 6-

Vœux liés :

 Ces vœux sont-ils liés à ceux de votre conjoint également enseignant dans le Primaire ? OUI NON

NOM et Prénom de votre conjoint :

Quel est son département d'exercice ?

Barème de votre conjoint

REMARQUES PARTICULIERES

PARTIE RESERVÉE AU SYNDICAT – NE PAS REpondre

Intitulés	Echelon	Ancienneté (en mois)	Tranches de 5 ans	Résidence enfant	Rapprochement de conjoints					Renouv. Vœu n°1	Zone violence et Rep+/REP	RQTH
					Bonification Rapp. Conj.	Enfant	Années séparation	Congé parental ou disponibilité	Majoration acad. non limitrophe			
Nomb												
Taux	Tab.1	x 2/12 pts	x 10 pts	40 pts	150 pts	x50pts	Tableau 2	80 pts	x 5 pts	90/45 pts	100 ou 800 pts	
Total												

RÉSULTATS :

Barème retenu	Département obtenu	Non obtenu
	Pts	